

**Rencontre entre Ministres en charge des négociations de l'APE,
Ministres Ordonnateurs nationaux du EFD de l'Afrique centrale
et Représentants de la Commission et des Etats membres de l'UE
Yaoundé, le 24 Novembre 2006**

Une réunion de concertation entre les Ministres en charge des négociations de l'APE et les Ministres Ordonnateurs nationaux du EFD de l'Afrique centrale, d'une part, les Représentants de la Commission et des Etats membres de l'Union européenne, d'autre part, s'est tenue le 24 novembre 2006 à l'Hôtel Hilton de Yaoundé (Cameroun).

I - Introduction du Président AC

Dans son allocution d'ouverture, S.E.M. Ousmane MATAR BREME, Ministre Délégué chargé du Plan et de l'Economie de la République du Tchad, s'est félicité de l'initiative de cette rencontre, au moment où les négociations APE marquent le pas, et surtout de la présence au sein de la délégation européenne des membres de la Direction Générale du Développement (DG DEV) et des représentants des Etats membres de l'Union européenne.

II - Déclaration liminaire de l'UE

Prenant à son tour la parole, le Directeur Général du Développement de la Commission européenne, M. Stefano MANSERVISI, a d'abord reconnu que les négociations APE sont dans l'impasse, avant d'ajouter que les deux parties devraient « se référer aux conclusions des négociateurs en Chef de novembre 2005 ainsi qu'à la Feuille de route » comme bases de travail. Ensuite il a indiqué qu'avec l'avènement de la mondialisation et la mise en place des règles de l'OMC, « notre cadre de coopération a changé ». Par conséquent, « le simple accès au marché ne suffit plus, le commerce international est de plus en plus basé sur l'échange des produits de qualité à des prix compétitifs ». Enfin, en ce qui concerne la TFPR, le DG a déclaré qu'il faut être « ambitieux » et que l'expérience européenne pourrait servir d'exemple.

III - Présentation de l'UE

L'intervention de Monsieur MANSERVISI a mis l'accent sur les quatre principaux points ci-après : le **processus d'intégration régionale**, l'**environnement des affaires**, le **volet commercial** et les **appuis à l'APE**.

a) Processus d'intégration régionale

Pour le DG DEV, l'ambition de l'Europe dans le cadre de l'APE est de renforcer le processus d'intégration régionale et faire de l'Afrique centrale « un grand marché libre, intégré et bien gouverné ».

b) Environnement réglementaire

Tout en reconnaissant que les réformes nécessitent du temps pour aboutir (il a fallu 30 ans à l'UE), Monsieur MANSERVISI estime néanmoins que l'amélioration du climat des affaires constitue un levier clé pour l'attrait des investisseurs et la réussite de l'APE en Afrique centrale.

c) Volet commercial de l'APE

Sur ce volet fort complexe, MANSERVISI parle de la nécessité d'une **asymétrie** entre les deux régions, de l'**amélioration de l'accès au marché** tout de suite pour les huit (8) pays de la région, de la nécessité de **protéger les produits sensibles** de la région et d'une **période transitoire comprise entre 10 et 12 ans** pour l'établissement de la zone de libre-échange. Enfin, le Directeur Général a indiqué que l'ouverture n'aura pas lieu le 1^{er} Janvier 2008.

d) Appuis à l'APE

En termes d'appuis pour soutenir la mise en oeuvre de l'APE en Afrique centrale, M. MANSERVISI fait largement allusion au 10^{ème} FED qui serait en augmentation de 55 millions à 93 millions et que « cette enveloppe sera revue à la hausse ». Il indiquera également que des « ressources additionnelles » sont attendues des Etats membres dont la France.

A la suite de sa présentation, un document informel de réflexion intitulé « renforcement des capacités productives et mise à niveau en Afrique centrale » a été remis par les Européens aux Ministres de la région.

IV - Synthèse des réactions de l'Afrique centrale

Réagissant au propos de M. MANSERVISI, les Ministres et négociateurs en Chef, tout en saluant l'initiative de l'UE qui, pour la première fois, va présenter une proposition écrite sur la question du renforcement des capacités et la mise à niveau, ont indiqué à la partie européenne que **le discours du Directeur Général du Développement n'est pas différent de celui de la Direction Générale du Commerce**, les deux mettent l'accent sur le seul volet commercial.

A cet effet, la région a développé une argumentation et exprimé son point de vue sur les questions ci-après :

Sur le **financement du partenariat**, la région estime que la mise en œuvre de l'APE va nécessiter une forte mobilisation des ressources à long terme, y compris au-delà de 2013, et par conséquent les PIN et PIR ne sont pas les instruments appropriés d'appui aux mesures d'ajustement de l'APE.

Qu'il convient de distinguer le FED (PIN et PIR) : instrument classique, unilatéral, discrétionnaire et forfaitaire, des Fonds sollicités dans le cadre de l'APE qui sont la contre partie de l'ouverture des marchés, qui sont proportionnels aux coûts d'ajustement et visent à amortir les chocs liés à cette libéralisation.

Sur la **programmation du 10^{ème} FED**, la région déplore le changement unilatéral de méthode, notamment le fait que la concertation régionale préalable a été supprimée ainsi que les modifications régulières des secteurs de concentration ou leur priorité par la Commission européenne.

De plus, la région estime que les premières indications de ressources sont très faibles si l'on tient compte du retour de la RDC dans la région de programmation.

En effet, cette première indication des ressources ne correspond pas du tout aux promesses faites par les Commissaires MANDELSON ET MICHEL, d'un accroissement substantiel de l'enveloppe du 10^{ème} FED répondant ainsi aux énormes besoins de la RDC (la Région passe de 30 à 90 millions d'habitants).

Sur la **période transitoire**, l'Afrique centrale estime, compte tenu de ses faibles structures économiques et sociales, que la proposition européenne (10-12) ne correspond pas à une durée de temps au cours de laquelle les économies de la région pourront s'adapter et répondre ainsi aux contraintes d'ajustement nécessitées par l'APE. En revanche, l'Afrique centrale propose une période moyenne de 25 à 30 ans.

En ce qui concerne le **processus d'intégration**, la région met l'accent sur les aspects physiques de cette intégration, par le développement des infrastructures, notamment dans les domaines clés comme les routes, l'énergie, les télécommunications, l'eau potable.

Quant aux **capacités de production et la mise à niveau**, l'Afrique centrale déplore le fait que les trois grands secteurs d'exportation de la région, à savoir : les hydrocarbures, le bois et les mines n'occupent aucune place dans ce partenariat. Une question qui devrait mériter une discussion franche entre les deux parties.

En effet, la non prise en compte de ces secteurs dans les négociations, pour une zone non commerçante comme l'Afrique centrale, constitue un handicap, si l'APE doit viser l'accroissement des exportations vers l'UE. Car, l'exploitation et le commerce des produits miniers, pétroliers et forestiers sont soumis au respect des normes techniques, aux règles de protection de l'environnement et de préservation des espèces (durabilité) qui sont des conditionnalités à l'entrée sur le marché européen.

V - Conclusion

Pour terminer, les Ministres ont exprimé leur **ferme volonté de voir les négociations reprendre rapidement au niveau technique.**

A cet effet, les Ministres ont demandé

i) à **la partie européenne** :

- de transmettre formellement leur document de réflexion sur le renforcement des capacités aux négociateurs en chef de la région;
- de traduire dans les faits, les engagements des Commissaires MANDELSON et MICHEL sur la dimension développement de l'APE, y compris la nécessité d'un accroissement des ressources en faveur de la région.

ii) aux **Experts des deux parties** :

- d'examiner la proposition européenne en relation avec les orientations contenues dans leur Déclaration conjointe ;
- de fixer un nouveau calendrier de travail et de prévoir la prochaine **rencontre entre les Ministres de la région et les deux Commissaires** au Commerce et au Développement à une date appropriée.

Les Ministres ont clairement exprimé le souhait que les deux parties devraient **s'asseoir autour d'une même table**, d'abord les Experts, ensuite les négociateurs en Chef et enfin les Ministres, pour **examiner sereinement les différentes questions** soulevées lors des négociations.

L'Afrique centrale attend donc la **transmission formelle de la proposition** de la Commission européenne sur le « renforcement des capacités productives et la mise à niveau en Afrique centrale » pour reprendre les discussions au niveau des Experts.

Fait à Yaoundé, le 24 Novembre 2006

Secrétariat du Comité régional de
Coordination des négociations
APE Afrique centrale
